

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2022- 39

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le 12 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Demande de participation au
SDED 52 au titre des travaux
des rues Georges Fréset, de la
Chavanne et Chevallier Rollin à
Bourbonne les Bains**

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2022

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Etait absente excusée : Amélie MOLTER

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement d'éclairage public du Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets de la Haute-Marne,

ATTENDU que les travaux d'investissement d'éclairage public peuvent bénéficier d'une prise en charge par le SDED 52,

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, informe le Conseil Municipal que les projets d'aménagement des rues Georges Fréset, de la Chavanne et Chevallier Rollin concernent également l'enfouissement des réseaux secs et la rénovation de l'éclairage public.

A ce titre, il convient de demander une participation financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets de la Haute Marne (SDED 52), à hauteur de 50 % du montant hors taxe.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022

ID : 052-215200403-20220412-DEL2022_39-DE



Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- A déposer une demande d'aide au SDED 52 pour l'enfouissement des réseaux secs et la rénovation de l'éclairage public pour les travaux d'aménagement des rues Georges Fréset, de la Chavanne et Chevallier Rollin,
- A signer tous documents relatifs à cette participation financière.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide au SDED 52 pour l'enfouissement des réseaux secs et la rénovation de l'éclairage public pour les travaux d'aménagement des rues Georges Fréset, de la Chavanne et Chevallier Rollin,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette participation financière.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 14 avril 2022

Le Maire

Monsieur André NOIROT